



académie

bulletin académique

n° **468**

du 21 septembre 2009



SOMMAIRE

DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES		
- Aide et accompagnement des personnels		1
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS		
- Recrutement de personnels contractuels enseignants		2
DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES		
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2009 : adjoints techniques de laboratoire - assistants(es) de service social - infirmiers(ieres) - adjoints techniques des établissements d'enseignement		3
- Election des représentants des personnels aux CAPN et CAPA des Inspecteurs de l'Education Nationale : scrutin du jeudi 3 décembre 2009		6
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS		
- Baccalauréats général, technologique, professionnel et brevets de technicien supérieur - Prévisions des capacités d'accueil des centres d'examen - Session 2010		8
DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS EUROPEENNES, INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION		
- Un trimestre à Hambourg - Programme individuel d'échanges scolaires franco-allemand adossé au dispositif « Brigitte Sauzay » - Campagne 2010		10
- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse - Programme «Brigitte Sauzay» d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée entre la France et l'Allemagne - hors partenariat académique		23
- OFAJ - Programme d'échanges Voltaire - Campagne 2010		25
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES		
- Appel à candidatures pour des missions de formateurs associés à l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille (Université de Provence Aix-Marseille I) pour l'année universitaire 2010/2011, nouvelles candidatures et renouvellements		27

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 27)

DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

DRRH/09-468-59 du 21/09/2009

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Véronique Biancotto - Psychologue Clinicienne - Tel : 04 42 91 71 26 e-mail : veronique.biancotto@ac-aix-marseille.fr - Anne Touzouli - Conseillère d'Orientation Psychologue - Tel : 04 42 91 71 31 e-mail : anne.touzouli@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DRRH : 04 42 91 70 50

1. LA STRUCTURE D'ACCUEIL, DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Cette offre d'écoute et d'accompagnement psychologique répond à des demandes exprimées par les personnels d'être soutenus lors de situations personnelles ou professionnelles difficiles.

Dans ce cadre, tous les personnels peuvent faire cette démarche, dès les premiers signes de difficulté, et prendre rendez-vous directement auprès de Véronique Biancotto, psychologue clinicienne et psychanalyste.

Il est possible de bénéficier de cette offre de façon ponctuelle ou suivie, à titre individuel et dans la plus stricte confidentialité.

Réception sur rendez-vous :

Mercredi à l'Inspection Académique à Marseille / Tel : 04 91 99 68 31

Judi et vendredi au Rectorat à Aix-en-Provence / Tel : 04 42 91 71 26

Les rendez-vous peuvent aussi être pris auprès du Secrétariat DRRH / 04 42 91 70 50.

2. ANALYSE DES PRATIQUES : LIEUX COLLECTIFS

Pour tout renseignement :

- consulter le PAF ou le bulletin académique spécial formation N°216 du 22juin 2009, annexe 17

- ou encore, téléphoner au 04 42 91 71 26 ou 04 42 91 70 50.

3. Mission BILAN - CONSEIL ORIENTATION - CARRIERE

Cet accompagnement professionnel est destiné aux personnels qui souhaitent réfléchir à une évolution professionnelle, un désir de changement d'activité ou à leur vécu du métier.

La démarche est personnelle et vise à soutenir l'analyse des expériences, du parcours professionnel, du rapport au travail pour définir éventuellement un projet de changement professionnel et/ou de formation ou clarifier des questionnements professionnels.

Elle peut se décliner sous forme d'entretien individuel confidentiel et d'atelier collectif.

Toute demande d'accompagnement s'établit par un contact, directement auprès de Anne Touzouli, Conseillère d'Orientation Psychologue ou auprès du secrétariat DRRH et par un écrit (questionnaire préalable).

Réception sur rendez-vous :

Lundi, mardi et mercredi au Rectorat à Aix-en-Provence / Tel : 04 42 91 71 31

Judi au CIO à Vitrolles / Tel : 04 42 79 72 38.

4. LA CELLULE COLLECTIVE D'ECOUTE ET DE SOUTIEN TELEPHONIQUE : 04 42 95 15 15

Du lundi au vendredi une ligne téléphonique est à la disposition des personnels qui souhaitent parler d'une difficulté rencontrée dans leur vie professionnelle ou personnelle, dans le plus strict anonymat.

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/09-468-336 du 21/09/2009

RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : DIPE Bureau des personnels d'éducation, d'orientation : M GILLARD - Tél. : 04 42 91 73 66- DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement, des P EPS et CE EPS : Mme SUTY - tél. : 04.42.91.73.77 (EPS, lettres, philosophie, documentation, Technologie), Mme HENRY - tél. : 04.42.91.73.93 (mathématiques, sciences physiques, histoire géographie et SVT), Mme BOURDAGEAU- tél. : 04.42.91.73.91 (langues, arts plastiques, éducation musicale), Mme STEINMETZ - Tél. : 04.42.91.74.05 (disciplines techniques, économie gestion et arts appliqués) - DIPE Bureau des PLP - Mme STEINMETZ - Tél. : 04.42.91.74.05 - DIPE Bureau des PEGC - Mme BOURDAGEAU - Tél. : 04.42.91.73.91

Afin d'assurer le maintien d'un vivier suffisant de personnels enseignants pour l'année scolaire 2009-2010, le rectorat est susceptible de procéder à des recrutements de personnels contractuels dans les disciplines suivantes :

- dans les disciplines techniques et professionnelles : génie industriel des structures métalliques, maintenance bateau, génie mécanique auto, génie industriel du bois, hôtellerie option technique culinaire, hôtellerie option service et commercialisation, STMS profil infirmière, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale, biotechnologie, électrotechnique, maintenance des automatismes industriels.

- dans les disciplines d'enseignement général : lettres classiques, allemand, italien, anglais, éducation musicale, SVT, sciences physiques, histoire géographie (essentiellement dans les Hautes Alpes), technologie.

La campagne de recrutement est ouverte depuis le 14 septembre 2009.

La procédure d'inscription s'effectue sur Internet par le module **SIATEN** à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/siaten>

Par ailleurs, vous voudrez bien assurer l'affichage de cette note au sein de votre établissement.

Je vous remercie de votre collaboration.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-468-601 du 21/09/2009

TABLEAUX D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2009 : ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE - ASSISTANTS(ES) DE SERVICE SOCIAL - INFIRMIERS(IERES) - ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Destinataires : Tous les établissements publics

Affaire suivie par : Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 - Fax : 04 42 91 70 06

1 - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE LABORATOIRE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Après avis de la commission administrative paritaire académique lors de la séance du 12 juin 2009, les adjoints techniques de laboratoire 1^{ère} classe inscrits sur le tableau d'avancement et nommés au grade d'adjoint technique de laboratoire principal 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2009, sont les suivants :

- 1) Mme PARIS Fabienne
- 2) M. AMODRU Patrick
- 3) Mme. BEN ALI Zaïna
- 4) M. KUENTZ Vincent
- 5) Mme. CHAMASSIAN Evelyne

2 - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE LABORATOIRE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Après avis de la commission administrative paritaire académique lors de la séance du 12 juin 2009, les adjoints techniques de laboratoire principaux 2^{ème} classe inscrits sur le tableau d'avancement et nommés au grade d'adjoint technique de laboratoire principal 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2009, sont les suivants :

- 1) M. STIEFFATRE Philippe
- 2) Melle. JULIEN Karine
- 3) Mme. VAZQUEZ Cécile

3 - AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT (E) DE SERVICE SOCIAL PRINCIPALE (E)

Après avis de la commission administrative paritaire lors de la séance du 11 juin 2009, les assistants (es) de service social inscrits sur le tableau d'avancement et nommés au grade d'assistant(e) de service social principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 1^{er} septembre 2009, sont les suivants :

- 1) Madame RICHE Florence
- 2) Madame DELON Sabine
- 3) Madame BRUNEU Françoise
- 4) Madame RAVEL Sylvie
- 5) Madame CAPITANI Agnès

4 - AVANCEMENT AU GRADE D'INFIRMIER(E)S CLASSE SUPERIEURE

Après avis de la commission administrative paritaire académique lors de la séance du 11 juin 2009, les infirmier(e)s classe normale inscrits sur le tableau d'avancement et nommés au grade de infirmier(e)s de l'éducation nationale classe supérieure au 1er septembre 2009, sont les suivants :

- 1) Madame VARGAS SARFATI Marie-Claude
- 2) Madame LAUSSAC Rita
- 3) Madame SAINTONGE Annick
- 4) Madame PRAX Françoise
- 5) Madame ORTS PORPORA Aline
- 6) Madame FERULLA Geneviève
- 7) Madame NIEMETZKY Christine
- 8) Madame CAPPONI Blanche
- 9) Madame MARSAULT Chantal
- 10) Madame PORTAL Mireille
- 11) Madame FAYOLLE Geneviève
- 12) Madame FRANZIA Véronique
- 13) Madame LECOANET Anne

5 - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Après avis de la commission administrative paritaire académique lors de la séance du 9 juin 2009, les Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement, inscrits sur les tableaux d'avancement et nommés dans leur nouveau grade au 1er septembre 2009, sont les suivants :

- avancement au grade d' ATEC 1 (personnels détachés sans limitation de durée en EPLE) :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1) Mme PIK Claudine | LP Paul Arène - Sisteron |
| 2) Mlle BUSSI M Angèle | Collège LOU VIGNARES - Vedène |
| 3) M. SAUVAN Guy | Collège Arc de Meyran – Aix-en-Provence |
| 4) Mme DEMANGE Elisabeth | Lycée Théodore Aubanel - Avignon |
| 5) Mme CHAIX Rosette | Collège Charles Rieu – St Martin de Crau |
| 6) Mme MASSA Ginette | LP Poinso-Chapuis - Marseille |
| 7) Mme CAPRON Maryse | Collège Denis Diderot - Sorgues |
| 8) M. DIDONNA Christian | LP Jean Perrin – Marseille |
| 9) Mme DOMENECH Francine | Collège Marcel Pagnol – Martigues |
| 10) Mme ROIGNEAU Nicole | Collège Alphonse Tavan – Montfavet |
| 11) Mme DEBELFORT Odette | Collège la Carraire – Miramas |
| 12) Mme BERIO Chantal | LP Frédéric Mistral – Marseille |
| 13) Mme GRANDCOLAS Marie Christine | Collège Paul Gauthier – Cavaillon |
| 14) Mlle BEAUFILS Marie Thérèse | Collège Glanum – St Rémy de Provence |
| 15) Mme FUCILE Chantal | Collège René Seyssaud - St Chamas |
| 16) Mme BALLESTER Françoise | Lycée Adam de Craponne – Salon de Provence |
| 17) Mme CIMATTI Gisèle | Collège Frédéric Mistral – Port de Bouc |
| 18) Mlle TABET Annick | Collège Jacques Monod – Les Pennes Mirabeau |
| 19) Mme MARTINEZ Jeanne | LP René Caillié – Marseille |
| 20) Mme SAUVAN Bernadette | Collège Arc de Meyran – Aix-en-Provence |
| 21) M. MIALANE Francis | Collège Vincent Scotto – Marseille |
| 22) Mme LEDOYEN Eliette | Lycée Marseilleveyre – Marseille |
| 23) Mme MOREL Marie Claude | LP L'Argensol – Orange |
| 24) M. GUIDI Alain | LP La Floride – Marseille |
| 25) Mme SOUCHON Martine | Collège Paul Gauthier – Cavaillon |
| 26) M. GIRAUD Patrick | Collège Jean Moulin – Salon de Provence |

- avancement au grade d' ATEC 1 (personnels hors EPLE) :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| 1) M. BOREL Michel | I.A du Vaucluse |
| 2) M. MALATEINOS Michel | I.A des Bouches du Rhône |
| 3) M. TRINITA Jean Paul | I.A des Bouches du Rhône |

- avancement au grade d' ATEC P2 (personnels détachés sans limitation de durée en EPLE) :

1) Mme ROSETTE Marguerite LP de la Méditerranée – La Ciotat

2) M. JEANSOULIN Jacques Lycée Marie Curie – Marseille

3) M. JACQUES Yvan Lycée Jean Lurçat - Martigues

- avancement au grade d' ATEC P1 (personnels détachés sans limitation de durée en EPLE) :

1) M. DELOUCHE Michel Collège Saint Exupéry – Bédarrides

2) M. LAMONGIE Francis Collège Arc de Meyran – Aix-en-Provence

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-468-602 du 21/09/2009

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX CAPN ET CAPA DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE : SCRUTIN DU JEUDI 3 DECEMBRE 2009

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale (pour information)

Affaire suivie par : Mme ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - e-mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 et la circulaire ministérielle n°2009-114 du 28 août 2009 publiés au BOEN n° 34 du 17 septembre 2009 ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 août 1984 relatif aux modalités de vote par correspondance ;
- CONSIDERANT les effectifs classés dans les deux grades du corps des Inspecteurs de l'Education Nationale au 1^{er} septembre 2009 ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} - Le calendrier et l'organisation des opérations électorales pour le renouvellement de la commission administrative paritaire académique des Inspecteurs de l'Education Nationale sont identiques à ceux arrêtés pour le renouvellement de la commission administrative paritaire nationale, conformément à l'annexe 1 de la circulaire ministérielle susvisée, tel que rappelé ci-dessous :

- ▶ Date limite pour le dépôt des listes de candidats, des maquettes de bulletins de vote et des professions de foi :

Mardi 13 octobre 2009 à 11 heures

- ▶ Date limite d'affichage de la liste des organisations syndicales candidates :

Mardi 13 octobre 2009 à 17 heures.

- ▶ Ouverture des plis contenant les professions de foi :

Mercredi 14 octobre 2009.

- ▶ Date limite d'affichage de la liste des électeurs, des listes de candidats et des professions de foi dans la section de vote du rectorat et date limite de livraison des professions de foi :

- ▶ Date limite d'affichage des listes de candidats dans la section de vote du Rectorat :

- ▶ Date limite d'envoi du matériel de vote aux électeurs :

Jeudi 12 novembre 2009.

► **SCRUTIN :** **JEUDI 3 DECEMBRE 2009 jusqu'à 11 heures**

► Constatation du quorum, dépouillement par le bureau de vote spécial institué au rectorat et proclamation des résultats :

Jeudi 3 décembre 2009 - 14 heures

- ARTICLE 2 - Le vote aura lieu exclusivement par correspondance, directement auprès de la section de vote instituée au Rectorat d'Aix-en-Provence.
- ARTICLE 3 - La maquette du bulletin de vote pour l'élection à la commission administrative paritaire académique devra être établie par chaque délégué de liste concerné conformément au modèle joint en annexe 1 sur papier blanc. Les bulletins de vote seront dupliqués par l'administration à l'encre noire sur papier bleu au format A5 (14,85x21).
Les professions de foi fournies en nombre par les délégués des listes de candidats seront au même format que les bulletins de vote, éventuellement recto-verso et en couleurs sur papier couleur.
- ARTICLE 4 - Il est créé au Rectorat d'Aix-en-Provence une section de vote par correspondance pour l'élection des représentants des Inspecteurs de l'Education Nationale à la commission administrative paritaire académique ainsi qu'un bureau de vote chargé du recensement des votes par correspondance, du dépouillement des votes et de la proclamation des résultats, composé comme suit :
- Président* : Monsieur Philippe GAYRAUD, Chef de la Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques (DIEPAT),
Secrétaire : Madame Marie Andrée CAMPION, Chef du bureau des personnels d'encadrement à la DIEPAT,
Assesseurs : Mesdames et Messieurs les délégués des listes de candidats en présence.
- ARTICLE 5 - La date limite de réception des votes par correspondance est fixée au Jeudi 3 décembre 2009 avant 11 heures, le cachet de la poste faisant foi.
- ARTICLE 6 - Le nombre de représentants à élire pour chacun des deux grades du corps des Inspecteurs de l'Education Nationale au titre du renouvellement de la commission administrative paritaire académique est fixé à deux titulaires et deux suppléants.
- ARTICLE 7 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 septembre 2009.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

Modèle du bulletin de vote

(14,85cm x 21 cm)

<p style="text-align: center;"><u>Académie d'Aix-Marseille</u></p> <p style="text-align: center;">Elections à la Commission Administrative Paritaire Académique des Inspecteurs de l'Education Nationale</p> <p style="text-align: center;">SCRUTIN DU 3 DECEMBRE 2009</p> <p>Liste présentée par</p> <p><u>Inspecteurs de l'Education Nationale Hors Classe :</u></p> <p>- - - -</p> <p><u>Inspecteurs de l'Education Nationale Classe normale :</u></p> <p>- - - -</p>
--

ANNEXE 2 : Veuillez trouver ci-dessous pour information un exemplaire des consignes de vote qui seront adressées par les services rectoraux aux électeurs dans la même enveloppe que le matériel de vote

SCRUTIN du 3 DECEMBRE 2009

Vote par correspondance au Rectorat

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

des représentants des personnels aux CAPA et CAPN
des Inspecteurs de l'Education Nationale

Matériel - Vous voudrez bien trouver ci-joint :

- Les bulletins de vote (blanc pour la CAP nationale et bleu pour la CAP académique)
- Les professions de foi déposées par les listes de candidats

- Une enveloppe blanche vierge (dite enveloppe n°1)
- Une enveloppe bleue vierge (dite enveloppe n°1)

- Une enveloppe blanche pré-imprimée (dite enveloppe n°2)
- Une enveloppe bleue pré-imprimée (dite enveloppe n°2)

- Une enveloppe T (dite enveloppe n°3)

CONSIGNES DE VOTE :

Vote à la CAP nationale :

- 1°) Insérer le bulletin de vote blanc dans l'enveloppe vierge blanche (n°1)
2°) Mettre l'enveloppe vierge blanche (n°1 contenant le bulletin de vote) dans l'enveloppe blanche pré-imprimée (n°2). Compléter, signer et fermer l'enveloppe n°2 **(NE PAS SCOTCHER)**

Vote à la CAP académique :

- 1°) Insérer le bulletin de vote bleu dans l'enveloppe vierge bleue (n°1)
2°) Mettre l'enveloppe vierge bleue (n°1 contenant le bulletin de vote) dans l'enveloppe bleue pré-imprimée (n°2). Compléter, signer et fermer l'enveloppe n°2 **(NE PAS SCOTCHER)**

- 3°) Insérer le tout (enveloppes blanche et bleue n°2) dans l'enveloppe pré-affranchie T (n°3) **(NE PAS SCOTCHER)**

- 4°) L'adresser au Rectorat **PAR "LA POSTE" EXCLUSIVEMENT.**
LE VOTE PAR DEPOT au RECTORAT, NAVETTE OU ENVELOPPE COLLECTIVE EST NUL.

- 5°) Le vote doit parvenir au Rectorat, **par la voie postale, avant le 3 décembre 2009 à 11 heures**

- 6°) **VOUS POUVEZ VOTER DES RECEPTION DU MATERIEL DE VOTE**

Tableau de contrôle du matériel de vote

Corps	CAP Académique (bulletin bleu)	CAP Nationale (bulletin blanc)
	<i>Syndicats présentant une liste</i>	<i>Syndicats présentant une liste</i>
Inspecteurs de l'Education Nationale	-	-
<u>Enveloppes :</u> - Une enveloppe blanche T (demi-format) pour adresser les votes au Rectorat - Une enveloppe bleue vierge (pour insérer le vote à la CAP académique) - Une enveloppe bleue pré-imprimée (ne pas oublier d'apposer la signature) - Une enveloppe blanche (pour insérer le vote à la CAP nationale) - Une enveloppe blanche pré-imprimée (ne pas oublier d'apposer la signature) <u>Ce matériel sera inclus dans une enveloppe grand format libellée au nom de l'intéressé(e)</u>		

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-468-1256 du 21/09/2009

BACCALAUREATS GENERAL, TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL ET BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR - PREVISIONS DES CAPACITES D'ACCUEIL DES CENTRES D'EXAMEN - SESSION 2010

Destinataires : Proviseurs lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

Les chefs d'établissement, centre d'examen, dont la capacité d'accueil devrait être modifiée pour la prochaine session d'examen, en raison de travaux programmés au cours de la période de mai à juillet 2010, adresseront à mes services, au plus tard le vendredi 16 octobre 2009, le tableau ci-joint.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

Référence du service DIEC 2.02
Affaire suivie par Mme OLIVIER-GUINARD
N° de téléphone 04.42.91.71.83
Télécopie 04.42.91.75.02

CAPACITES D'ACCUEIL DES CENTRES D'EXAMEN - BACCALAUREATS - BTS

SESSION 2010

Désignation de l'établissement et cachet	
Nature des travaux en cours ou programmés	
Capacités d'accueil disponibles	<input type="checkbox"/> aucune capacité <input type="checkbox"/> capacité réduite (dans ce cas préciser)
- épreuves anticipées :	
- épreuves terminales BCG/BTN/BCP :	
- Epreuves pratiques et professionnelles BTN/BCP :	
- BTS :	
Observations :	

A

le

signature du chef d'établissement

**Document à renvoyer dûment renseigné au Rectorat DIEC 2.02
pour le 16 octobre 2009 au plus tard**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/09-468-230 du 21/09/2009

UN TRIMESTRE A HAMBOURG - PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND ADOSSE AU DISPOSITIF « BRIGITTE SAUZAY » - CAMPAGNE 2010

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la ville hanséatique de Hambourg signée le 14 juillet 2005, nous proposons aux élèves germanistes des échanges individuels de 10 semaines. Nos élèves seront accueillis par des familles et des établissements hambourgeois du vendredi 23 avril au samedi 3 juillet 2010 (ces dates seront confirmées ultérieurement). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4^{ème} à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

Les dossiers de candidature bilingues dont le modèle est joint doivent être renvoyés par les établissements en trois exemplaires pour le 1^{er} décembre 2009, délai de rigueur :

- 2 exemplaires à la DAREIC présentés dans 2 chemises distinctes ; ces chemises devront comporter les nom et prénom de l'élève ainsi que les coordonnées de l'établissement et du tuteur pédagogique : nom, prénom, adresse électronique et n° de téléphone
- 1 exemplaire à l'inspection pédagogique régionale d'allemand dans une chemise ; cette chemise devra comporter les nom et prénom de l'élève ainsi que les coordonnées de l'établissement et du tuteur pédagogique : nom, prénom, adresse électronique et n° de téléphone

- La commission pédagogique binationale qui gère ce programme se réunira à la mi-janvier 2010 afin de procéder à l'attribution des correspondants en fonction des profils, goûts et activités extrascolaires des élèves, il est donc important de remplir le dossier de candidature avec le plus grand soin.

Les établissements seront informés début février 2010 de l'attribution d'un correspondant et d'une famille d'accueil ainsi que du nom et des coordonnées du tuteur pédagogique dans l'établissement d'accueil.

Ils recevront également, pour chaque candidat retenu, le formulaire rempli par son correspondant allemand et visé par le chef d'établissement hambourgeois.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui doit mentionner notamment : l'impression générale du séjour, l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et les problèmes éventuellement rencontrés.

Ce compte rendu doit être adressé par l'établissement à la DAREIC au plus tard pour le 10 septembre 2010.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage –soit 252 euros- peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay (ce montant concerne le Land de Hambourg, il est variable selon le Land de destination).

La subvention est versée après l'échange, sur présentation par l'élève du compte rendu de son séjour et d'une attestation de présence aux cours établis par l'établissement allemand d'accueil.

Attention : La demande de subvention, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire de la famille, est à renseigner après l'attribution du correspondant allemand et sera renvoyée, dûment datée et signée, par l'établissement en deux exemplaires à la DAREIC (établir une demande par élève). Toute demande de subvention non renseignée correctement sera renvoyée à l'établissement.

L'accueil des correspondants allemands se fera de mi-septembre à mi-novembre 2010.

Aspects pédagogiques :

a- critères de choix pour les candidatures :

- le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études ;
- leur aptitude à s'adapter et motivation à un nouvel environnement scolaire et familial ;
- l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;
- les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées

b- suivi pédagogique :

- l'établissement d'accueil coopère avec l'établissement d'origine en vue d'élaborer un programme pédagogique qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits de l'élève concerné.
- les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement.
- le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine.
- ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours. Il suit, dans toute la mesure du possible, les mêmes cours que son partenaire. Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle. A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

Conseils pour remplir la fiche de candidature :

Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour 20 semaines d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant.

L'élève, ses parents et l'établissement scolaire doivent remplir ce dossier avec le plus grand soin et le signer

L'écriture du dossier devra être réalisée de préférence en format Word ou en lettres capitales.

NB : Dans le cas où le nombre des élèves de l'académie, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidatures présentés par le Land de Hambourg, l'académie s'efforcera, dans le cadre de ses réseaux de partenaires, de fournir à chacun un correspondant allemand ; en conséquence, d'autres destinations que Hambourg seront alors envisagées, prioritairement vers le Land de Basse-Saxe ; cette destination fera également l'objet d'un accompagnement adulte. **Le séjour en Basse-Saxe se déroulera du mardi 6 avril au 18 juin 2010.**

Puis d'autres Länder seront également proposés et plus particulièrement : le Bade-Württemberg, la Hesse ; pour ces autres destinations, les familles concernées, en lien avec les établissements et familles d'accueil, devront veiller à organiser voyage et séjour.
En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves de ces dispositions.

PJ : 1 dossier de candidature à télécharger et à renvoyer en exemplaire papier

1 fiche recommandation de l'établissement scolaire « confidentiel » à télécharger et à renvoyer en exemplaire papier

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



Aix-Marseille - Hambourg



Achtuna: die Schaltflächen funktionieren nur, wenn Du das Formular mit dem Adobe Reader 8 oder höher öffnest.

BEWERBUNGSBOGEN FÜR DIE TEILNAHME AM SCHÜLERAUSTAUSCHPROGRAMM
FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR PARTICIPER AUX ÉCHANGES SCOLAIRES INDIVIDUELS

Trimester Programm - L'Echange de deux trimestres

Bitte nur in Druckbuchstaben oder Maschinenschrift
Ecrire en lettres d'imprimerie

Die gesamten Bewerbungsunterlagen sind **3-fach** einzureichen
Le formulaire est à rendre en **3 exemplaires**
Merci pour le soin apporté à l'écriture du dossier

Photo

Familiennamen / Nom de famille

Vorname / Prénom usuel

Weitere Vornamen / Autres prénoms

Anschrift mit PLZ / Adresse avec code postal

Stadtteil / Quartier

Telefon / Téléphone

+33(0)

Fax

+33 (0)

Mobilfunknummer / numéro du portable

+49 (0)

Deine E-Mail-Adresse / Ton adresse email

E-Mail-Adresse Eltern / L'adresse email de tes parents

Vor- und Nachname des Vaters / Nom du père

Beruf des Vaters / Profession du père

Telefon geschäftlich / Téléphone professionnel

+49 (0)

E-Mail geschäftlich / L'adresse e-mail professionnel

Vor- und Nachname der Mutter / Nom de la mère

Beruf der Mutter / Profession de la mère

Telefon geschäftlich / Téléphone professionnel

+49 (0)

E-Mail geschäftlich / L'adresse e-mail professionnel

Exemplaire pour

Le coordinateur français

Avec bulletin + appréciation de
l'établissement

Le coordinateur d'Hambourg

Avec bulletin + appréciation de
l'établissement

La famille allemande



Geburtsdatum / Date de naissance _____ Größe / Taille _____ cm Gewicht / Poids _____ kg weiblich / Fille
 männlich / Garçon

Religion (facultatif) _____ Darf der Partner einer anderen Religion angehören? ja / oui Staatsangehörigkeit / Nationalité
 Le correspondant peut-il avoir une autre religion? nein / non _____

Welche Fremdsprachen spricht man in der Familie? / Quelles langues étrangères parle-t-on dans ta famille ?

Schule / École

Schulname / Nom de l'établissement

Anschrift mit PLZ / Adresse avec code postal

Telefon +33 (0) _____ Fax +33 (0) _____
 téléphone _____

Homepage _____

Es-tu interne? wohnst Du im Internat? demi-pensionnaire? isst Du mittags in der Schulkantine?

Deine Fremdsprachenkenntnisse / Tes connaissances de langues étrangères Unterrichtsjahre / Années d'enseignement

Deutsch / Allemand _____
 Englisch / Anglais _____
 Andere / Autre langue _____

Unterbringung / Hébergement

Unterbringung / Hébergement

Wohngebiet / Environnement

Haus
Maison

Wohnung
Appartement

städtisch
urbain

ländlich
rural

Anwesende Familienmitglieder / Membres présents dans la famille

Vater / Père Mutter / Mère

Schwester/n (Namen+Alter)
Soeur/s (Nom+Age)

Brüder (Namen+Alter)
Frères (Nom+Age)

Andere Haushaltsmitglieder: z.B. Großeltern, Stiefvater/-mutter / Autre(s): p.ex. Grands-parents, Beau-père, Belle-mère

Beziehung / Relation _____

Erhält der Partner ein eigenes Zimmer? / Ton correspondant aura-t-il sa propre chambre ? ja / oui nein / non

Gewünschter Partner / Je souhaite avoir comme correspondant Junge Garçon Mädchen Fille beides möglich Garçon ou Fille

Haustiere / Animaux domestiques



Rauchen / Fumer

Bist Du Raucher? Es-tu fumeur?

ja / oui nein / non

Raucht eine Person im Haushalt? Est-ce qu'une personne fume dans la famille?

ja, im Haus / oui, à la maison ja, außerhalb des Hauses / oui, au-dehors nein / non

Würdest Du einen Partner akzeptieren, in dessen Familie geraucht wird? / Acceptes-tu un correspondant avec un fumeur dans sa famille, qui fume

ja, im Haus / oui, à la maison ja, außerhalb des Hauses / oui, au-dehors nein / non

Gesundheit / Santé

Bist Du in ärztlicher Behandlung? Falls ja, gib bitte Einzelheiten an / Suis-tu un traitement médical? Si oui, lequel?

Hast Du besondere Diätvorschriften (z.B. vegetarisch, Lactose-Unverträglichkeit)? Falls ja, gib bitte Einzelheiten an / Suis-tu un régime spécial (par ex. végétarien, intolérance au lactose)? Si oui, lequel?

Leidest Du unter Krankheiten oder Allergien? Falls ja, gib bitte Einzelheiten an / Souffres-tu d'une maladie ou d'allergie? Si oui, de laquelle?

Auslandsaufenthalte / Séjours à l'étranger

Wann, wo, wie lange warst Du im Ausland? Austausch? / Quand, où et combien de temps as-tu séjourné à l'étranger?

Sport / Sports

Ausgeübte Sportarten / Sports pratiqués

im Verein club Freizeit loisirs Wie oft wöchentlich? Combien d'heures par semaines?

_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	_____
_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	_____
_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	_____
_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	_____
_____	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	_____

Interesse für Sportarten / Sports qui t'intéressent

abgelehnte Sportarten / Sports qui ne t'intéressent pas du tout

Mein Partner hat Gelegenheit zum Ausüben folgender Sportarten / Mon correspondant pourra pratiquer les sports suivants



Musik/ Musique

Musikinstrumente / Instrument de musique

Wie oft wöchentlich?
Combien d'heures par semaines?

Orchester / Orchestra-Band Chor / Choir

Ich höre / J'aime la musique Klassik / classique Pop

sonstige Musik
autres musique

Mein Partner hat Gelegenheit zum Ausüben von Musik, z.B /Mon correspondant pourra pratiquer les instruments de musique suivants

Computer, Fernsehen / Ordinateur, Télé

Wieviele Stunden pro / Combien d'heures par _____ Tag / jour benutzst Du den Computer? / utilises-tu l'ordinateur?
Woche / semaine _____

Für welche Aktivitäten (Hausaufgaben, Internet, chat, Spiele etc)? Pour quelles activités (act. scolaires, Internet, chat, jeux etc.)?

Wieviele Stunden pro / Combien d'heures par _____ Tag / jour siehst Du fern? / regardes-tu la télé
Woche / semaine _____

Weitere Freizeitbeschäftigungen, Hobbies / D'autres centres d'intérêt, hobbies

Sonstige ausgeübte Hobbies, Freizeitbeschäftigungen
Autres hobbies pratiqués, centres d'intérêt

Abgelehnte Hobbies / hobbies/activités qui ne t'intéressent pas du tout

Sonstige künstlerische Interessen (z.B. Malen, Töpfern, fotografieren) / Activités artistiques (p.e. peindre, faire de la photo)



Wie verbringst Du am liebsten freie Nachmittage / Abende? Comment préfères-tu passer tes après-midi et tes soirées libres?

Wie verbringst Du am liebsten die Wochenenden? Comment préfères-tu passer les week-ends?

Bist Du Mitglied In einer Jugendorganisation? Welche?
Es-tu membre d'une ou plusieurs organisations de jeunesse? Si oui, lesquelles?

Der Partner hat Gelegenheit / Mon correspondant aura l'occasion

Sportveranstaltungen zu besuchen / d'aller à des rencontres sportives ja / oui nein / non

ins Theater, Konzert zu gehen / d'aller au théâtre, au concert ja / oui nein / non

Andere Aktivitäten / Autres activités

Hast Du besondere Wünsche? / As-tu des souhaits particuliers?

Mir und meiner Familie ist bewusst, dass die Betreuung meines möglichen Austauschpartners großen persönlichen Einsatz von uns erfordert. Im Falle meiner Vermittlung sichere ich zu, während des gesamten Zeitraums des Aufenthalts meines Partners anwesend zu sein und in dieser Zeit auch keine anderen Austausch- oder Klassenfahrten ohne meinen Partner durchzuführen.
Ma famille et moi sommes conscients que recevoir un correspondant demande un grand engagement personnel de notre part. Si ma candidature est retenue, je certifie que je serai présent pendant tout le séjour de mon correspondant et que je ne ferai aucun autre échange scolaire ni aucune sortie de classe sans mon correspondant.

Ich habe mich zeitgleich mit dieser Bewerbung noch für ein anderes Austauschprogramm bzw. einen Sprachaufenthalt im Ausland beworben.
Je suis aussi candidat pour un autre programme d'échange ou pour un séjour linguistique à l'étranger qui aura lieu pendant la même période.

ja / oui

nein / non

Datum / Date

Unterschrift des Bewerbers
Signature du candidat

Formular drucken

Formular senden

Füge Deiner Bewerbung eine Kopie Deines letzten Schulzeugnisses sowie in deutscher Sprache eine Begründung, weshalb Du einen Austausch mit Deutschland wünschst.
Versuche Deine Persönlichkeit zu schildern und uns einen Einblick in das alltägliche Familienleben zu geben, z.B. Angaben über besondere Familienregeln, Interessen und Freizeit-Beschäftigungen Deiner Familie, Erwartungen fürs Ausgehen, usw. (nicht mehr als eine DIN-A4-Seite).
Ajoute une copie de ton dernier bulletin de notes ainsi que quelques informations sur ta scolarité (primaire, collège, lycée), et explique (en allemand) les raisons pour lesquelles tu souhaites faire un échange avec l'Allemagne. Donne aussi des informations sur ta famille, ses centres d'intérêts et ses activités, sa vie professionnelle, comment elle passe son temps libre, ses règles de vie et ses attentes au sujet des sorties, etc... (pas plus d'une page A4).



Einverständniserklärung der Erziehungsberechtigten Accord parental

Dieses Formular ist von den Eltern bzw. gesetzlichen Vertretern der Schüler, die an dem Schüleraustauschprogramm teilnehmen möchten, zu unterzeichnen.
Ce formulaire est à remplir par les parents ou par les représentants légaux des élèves qui aimeraient participer au programme d'échanges scolaires.

Ich/Wir erkläre/n mich/uns mit der Teilnahme meines/unseres Kindes am deutsch-französischen Schüleraustausch einverstanden. Ich/Wir haben das Merkblatt zum durch die Akademie Aix-Marseille und die Hamburger Bildungsbehörde organisierten Schüleraustausch gelesen. Ich/Wir bestätige/n, dass mein/unser Kind frei von psychosomatischen Krankheiten (z.B. Essstörungen) ist.

Ich/Wir bestätige/n, dass mein/unser Kind im Falle der Vermittlung am Gruppenflug teilnehmen wird.

Je/nous déclare/déclarons être d'accord pour que mon/notre enfant participe à l'échange scolaire franco-allemand trimestriel organisé par l'Académie d'Aix-Marseille et le Land d'Hambourg et en accepte/acceptons le règlement pour mon/notre enfant. Je/Nous confirme/confirmons que mon/notre enfant ne souffre pas de maladie psychosomatique (p.ex. dysfonctionnement alimentaire).

Je/nous ai/avons lu la feuille d'information sur les échanges scolaires franco-allemands Aix-Marseille/Hambourg.

Je/nous confirme/confirmons que mon/notre enfant participera au vol prévu dans le cadre de ces échanges.

Genehmigung zur ärztlichen Behandlung Autorisation pour une intervention médicale en cas de nécessité

Ich/Wir genehmige/n die ärztliche Behandlung für mein/unser Kind, falls von den deutschen Behörden, der deutschen Gastfamilie bzw. den für das Programm zuständigen deutschen Erziehern für notwendig erachtet.

Je/nous autorise/autorisons mon/notre enfant à une intervention médicale, au cas où celle-ci serait jugée nécessaire par les autorités médicales, par la famille d'accueil ou par les responsables du programme.

Ort / Lieu

Datum / Date

Unterschrift der Eltern oder der/des gesetzlichen
Vertreter/s

Signature du ou des parents ou du représentant légal



Anlage / Annexe 1

Bitte ergänze Deine Bewerbung auf diesem Blatt (nicht mehr als eine Seite) um Photos (gern auch Farbkopien) von

S'il te plaît, ajoute à ton dossier de candidature (pas plus d'une page) des photos (même en couleur) de

➤ **Deiner Familie
ta famille**

➤ **Eurem Wohnhaus
ta maison**

➤ **Deiner Schule
ton école**



Anlage / Annexe 2

Richtlinien / Instructions

Unverzichtbarer Bestandteil eines sicheren und harmonischen Schüleraustausches ist das Einhalten einiger grundsätzlicher Regeln, die selbstverständlich sind, aber dennoch ins Bewusstsein gerückt werden müssen, denn ein Verstoß gegen diese Grundregeln wird in jedem Fall Konsequenzen haben, die den persönlichen Erfolg Deines Austausches beeinflussen können!

Un aspect essentiel pour s'assurer que les échanges se feront en toute sécurité et dans l'harmonie, est le respect de certaines règles élémentaires qui, tout en étant évidentes, doivent être toutefois rappelées, car le non respect de ces règles élémentaires aurait des conséquences négatives sur la réussite de l'échange!

Einverständniserklärung / Accord

Ich möchte Deutschland als Austauschschüler/in besuchen, um mein Verständnis und Wissen um Sprache, Kultur und Lebensart in Deutschland zu vertiefen / Je voudrais effectuer un séjour en Allemagne en tant que correspondant(e) dans le cadre de l'échange, pour approfondir ma compréhension et mes connaissances de la langue, de la culture et du mode de vie des Allemands.

Daher werde ich im Falle meiner Vermittlung / C'est pourquoi, si ma candidature est retenue

- die Schule regelmäßig besuchen, mich am Unterricht interessiert beteiligen, Hausaufgaben und andere schulische Aufgaben verantwortungsvoll erledigen / je suivrai régulièrement les cours, je participerai avec intérêt à l'enseignement, je ferai mes devoirs à la maison et d'autres devoirs scolaires de manière responsable et autonome,
- mich harmonisch in das Familienleben meiner Gastfamilie einfügen / je m'adapterai sans heurts à la vie quotidienne de ma famille d'accueil,
- den Anordnungen meiner Gastfamilie, der Lehrkräfte und der betreuenden Organisatoren des Austausches folgen / je suivrai les instructions de ma famille d'accueil, des enseignants et des organisateurs responsables de l'échange

Verpflichtung / Engagement

Ich versichere ausdrücklich, dass ich / Je m'engage formellement à

- während meines Deutschlandaufenthaltes kein motorisiertes Fahrzeug führen werde / ne pas conduire de véhicule motorisé pendant mon séjour en Allemagne.
- keinen Alkohol und keine Drogen jedweder Art nach Deutschland mitnehmen und/oder in Deutschland zu mir nehmen werde / ne pas emporter en Allemagne d'alcool ni de drogue et ne pas en consommer en Allemagne.
- keine Gesetze des Gastlandes brechen werde / ne pas enfreindre les lois du pays d'accueil.

Ich verstehe, dass ein Verstoß gegen diese Verpflichtung meine vorzeitige Rückführung nach Frankreich zur Folge haben wird. Alle sich hieraus ergebenden zusätzlichen Kosten werden von mir bzw. meinen Erziehungsberechtigten getragen / Je suis conscient/e que toute atteinte à ces engagements aura comme conséquence un retour immédiat en France. Tous les frais supplémentaires qui en découleraient seront à ma charge ou à celle de mes parents.

Datum / Date

Unterschrift / Signature

Erklärung der Erziehungsberechtigten / Déclaration des parents

Ich/Wir habe/n diese Erklärung gelesen und akzeptiert. Ich/Wir versichere/versichern, dass mein/unser Kind diese Erklärung verstanden hat / Je/Nous ai/avons lu et accepté cet engagement. Je/Nous certifie/certifions que mon/notre enfant a compris cet engagement.

Datum / Date

Unterschrift der Eltern oder der/des gesetzlichen Vertreter/s
Signature du ou des parents ou du représentant légal

Formular drucken

Daten senden



**Empfehlung der Schule für
Recommandation de l'établissement scolaire
fréquenté par**

Name des Schülers¹ / Nom de l'élève

**zur Teilnahme an Schüleraustauschprogrammen der Behörde für Bildung und Sport mit französischsprachigen Ländern
pour participer au programme d'échanges scolaires franco-allemand**

Dieses Formblatt sollte von einer Lehrkraft ausgefüllt werden, die den Schüler persönlich gut kennt, oder vom Tutor für Austauschfragen nach Rücksprache mit dem Klassenlehrer und den Fachlehrkräften. Die Beurteilung ist ein entscheidender Anhaltspunkt für die Austauschorganisatoren hinsichtlich der Frage der Eignung eines Schülers. Sie sollte so objektiv wie möglich sein.

Ce formulaire devra être rempli par un enseignant qui connaît l'élève personnellement (professeur d'Allemand) ou par le responsable des échanges après avoir contacté le professeur principal et les autres professeurs de l'élève. L'appréciation est d'une importance décisive pour le choix de l'élève. Elle devrait donc être aussi objective que possible.

Betreuender Tutor für den Gast ist

Er wird:

- a. Ansprechpartner für den ausländischen Schüler sein,
- b. ihm bei der Integration behilflich sein
- c. nach einer kurzen Eingewöhnungsphase einen geeigneten Stundenplan erstellen,
- d. eine kurze abschließende Beurteilung für den Gast schreiben.

Coordonnées du professeur tuteur de l'élève :

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Tél personnel :

Il a pour mission :

- a. d'être l'interlocuteur privilégié de l'élève allemand
- b. de l'aider à s'intégrer à l'école
- c. de lui aménager, après une courte phase d'adaptation, un emploi du temps approprié
- d. de rédiger un bref rapport sur l'élève en fin de séjour
- e.

Reifegrad und Entwicklungsstand, verglichen mit Gleichaltrigen / Degré de maturité et de développement

jünger / plus jeune normal älter / plus vieux

Persönlichkeit / Personnalité

sehr zurückhaltend zurückhaltend aufgeschlossen kontaktfreudig
très réservée réservée ouverte très ouverte

Verhältnis zu Klassenkameraden / Relations avec les camarades de classes

durchschnittlich gut sehr gut hervorragend
moyennes bonnes très bonnes excellentes

Fähigkeit, mit anderen umzugehen / Capacité d'entrer en relation avec les autres

durchschnittlich gut sehr gut hervorragend
moyenne bonne très bonne excellente

Einsatzbereitschaft im Unterricht / Capacité d'intervention dans le cours

durchschnittlich gut sehr gut hervorragend
moyenne bonne très bonne excellente

Engagement in der Schule / Engagement dans l'établissement

durchschnittlich gut sehr gut hervorragend
moyen bon très bon excellent

Deutsch-Sprachkenntnisse / connaissance d'allemand

Verständnis / compréhension

durchschnittlich gut sehr gut hervorragend
moyen bon très bon excellent

Ausdrucksfähigkeit / capacité d'expression

durchschnittlich gut sehr gut hervorragend
moyen bon très bon excellent

¹ Aus Gründen der besseren Lesbarkeit werden nur männliche Formen der Anrede/Berufsbezeichnungen verwandt.
Empfehlung der Schule zur Teilnahme am Schüleraustausch auf Gegenseitigkeit
Recommandation de l'établissement scolaire pour participer au programme d'échanges scolaires

Allgemeine Beurteilung des Schülers / Appréciation générale sur l'élève

vor allem im Hinblick auf / notamment (in Deutsch oder in Französisch / en allemand ou français)

- besondere Eignung des Schülers für die Teilnahme am Austausch auf Gegenseitigkeit / sa capacité à participer aux échanges
- sonstige Persönlichkeitsmerkmale / d'autres aspects particuliers de la personnalité
- Eignung des Elternhauses für den Gegenbesuch in Hamburg / la capacité de sa famille d'accueillir un élève allemand pour un séjour de deux à trois mois

Fachlehrer /Tutor / Klassenlehrer
Professeur ou Professeur principal



Schulleitung
Proviseur



┌ Schulstempel / Cachet de l'établissement ─┐

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/09-468-231 du 21/09/2009

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE - PROGRAMME «BRIGITTE SAUZAY» D'ECHANGES INDIVIDUELS D'ELEVES DE MOYENNE DUREE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE - HORS PARTENARIAT ACADEMIQUE

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'OFAJ soutient en étroite coopération avec l'Académie et les autorités scolaires allemandes, un programme d'échanges individuels de moyenne durée entre la France et l'Allemagne.

Elèves concernés :

tous les élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère} ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand peuvent se porter candidats.

Déroulement de l'échange :

le jeune Français séjourne en Allemagne, en règle générale pendant trois mois. Dans des cas exceptionnels, le séjour peut être réduit à huit semaines dont six semaines sur le temps scolaire (56 jours). Le Choix de la période est laissée à l'initiative des équipes éducatives partenaires. L'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant et assiste au cours dans l'établissement partenaire pendant un minimum de six semaines.

A son tour, le jeune Allemand séjourne en France. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille (il y a donc réciprocité et non simultanité).

L'élève intéressé contacte le chef d'établissement ou le professeur d'allemand pour trouver un élève allemand désireux de participer à l'échange. Ce dernier sera recherché en priorité dans l'établissement partenaire. Les élèves peuvent également rechercher un partenaire sur le site internet de l'OFAJ :

www.ofaj.org

en consultant la rubrique «Annonces».

Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décide(nt) ensemble de la participation à l'échange.

Le dossier de candidature et la demande de subvention établis en 2 exemplaires sont à renvoyer au Rectorat -DAREIC- deux mois avant le départ en Allemagne de l'élève français ; la DAREIC transmet ensuite à l'OFAJ la demande de subvention et à l'école allemande le dossier de l'élève.

La responsabilité de l'échange relève de la responsabilité des chefs d'établissements.

Texte officiel : BO n° 26 du 14 juillet 1988 – circulaire n° 88-147 du 21 juin 1988

Le dossier de candidature et demande de subvention sont à télécharger sous le lien suivant :

<http://www.ofaj.org/fr/juniors/apprendre/carnetlycee.htm>

puis :

rubrique : dossier pour la famille et l'école d'accueil pour le formulaire de candidature

rubrique : demande de subvention -échanges individuels –Programme Brigitte Sauzay - pour la demande de subvention

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/09-468-232 du 21/09/2009

OFAJ - PROGRAMME D'ECHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2010

Référence : BO n 34 du 17 septembre 2009 - lien :
<http://www.education.gouv.fr/cid48881/menc0900749n.html>

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 209-2010 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, les établissements d'enseignement secondaire et s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à une orientation vers les classes de première des séries L, ES et S et qui étudient l'allemand en LV1 et LV2 et ont un niveau satisfaisant dans cette langue.

L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début mars à fin août 2010. Les participants allemands séjourneront en France du début septembre 2010 à la fin du mois de février 2011. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

Afin de pouvoir valider le séjour de l'élève dans l'établissement partenaire, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais et dans les formes qui permettent au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première à son retour en France.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du Programme Voltaire. Pour l'année 2010, l'OFAJ prendra en charge 620 bourses accordées à 310 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays du partenaire, etc.) Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature, qui sera remis en trois exemplaires au chef d'établissement au plus tard pour le 9 novembre 2009, comportera :

- la fiche de candidature dûment renseignée (voir annexe) dûment renseignée, comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement,
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement,
- un courrier de 3 pages minimum rédigé en allemand, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée, puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant 6 mois et à accueillir un jeune allemand. Ce courrier et ces documents jouent un rôle primordial dans le choix du futur

correspondant, qui est déterminant pour la réussite de l'échange, s'agissant d'une expérience d'une année entière,

- au minimum 6 photos (de sa famille, de son lieu de résidence, de son lycée, des ses activités préférées, etc.) ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie. Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4,
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange,
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente (classe de 3ème)
- une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente, à envoyer au chef d'établissement (facultatif)
- un relevé de notes du trimestre en cours (à transmettre directement à la Centrale Voltaire pour le 15 décembre au plus tard)

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en considération.

Transmission des dossiers de candidature :

- **Impérativement pour le 20 novembre 2009 (date limite)**, le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC), correspondant académique de l'OFAJ auprès du Recteur
- Le DAREIC et l'Inspection pédagogique régionale d'allemand établiront en commun une liste des candidatures classées par ordre de priorité
- Les dossiers et cette liste seront adressés à la centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme à l'adresse suivante :

STIFTUNG GENSHAGEN

Centrale Voltaire

Im Schloss

D – 14974 GENSHAGEN

- la date limite de réception des candidatures est fixée impérativement au 4 décembre 2009.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2010. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2010.

La participation au programme Voltaire est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Téléchargement du formulaire d'inscription et consultation du BO sous le lien :

<http://www.education.gouv.fr/cid48881/menc0900749n.html>

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

IUFM/09-468-15 du 21/09/2009

APPEL A CANDIDATURES POUR DES MISSIONS DE FORMATEURS ASSOCIES A L'IUFM DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE (UNIVERSITE DE PROVENCE AIX-MARSEILLE I) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2010/2011, NOUVELLES CANDIDATURES ET RENOUVELLEMENTS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Jean-Yves ROUSSEY - Directeur Adjoint - 04 91 10 75 37 - jy.roussey@aix-mrs.iufm.fr - Claudine BORÉA - Service des Ressources Humaines - 04 91 10 75 52 - c.borea@aix-mrs.iufm.fr

L'IUFM, pour mener à bien ses missions de formation initiale et continue des personnels enseignants des premier et second degrés, fait appel à près de deux cents enseignants du second degré sous forme de décharge de service et à un millier de ces mêmes enseignants sous forme de vacations.

Afin de remplacer les partants et renforcer les équipes pédagogiques pour l'année universitaire 2010-2011, l'IUFM procède à un appel à candidatures auprès des enseignants des établissements du second degré.

Les formateurs associés interviennent dans les différents dispositifs de formation de l'institut :

- Préparation d'étudiants aux concours de recrutement des enseignants (CAPES, CAPET, CA-PLP, CA-CPE ou concours de professeur des écoles) ;
- Participation aux dispositifs de formation continue des enseignants des premier et second degrés.

Les interventions proposées se situent dans les domaines disciplinaires, didactiques ou transversaux (Formation Interdisciplinaire et Transversale, TICE).

Ces interventions peuvent être, selon les besoins, ponctuelles, et dès lors rétribuées en vacations de l'enseignement supérieur, ou régulières, et font alors l'objet d'une décharge variable de service.

Les principaux critères retenus, en fonction des profils de compétences requis, pour le recrutement sont :

- L'adéquation entre le profil du candidat et les besoins en formation,
- L'expérience en formation initiale et continue d'enseignants,
- L'obtention de titres et diplômes universitaires dans des domaines intéressant l'éducation,
- Le suivi, en tant que stagiaire, d'actions de formation,
- La participation à des actions innovantes, des recherches et/ou des groupes de développement en éducation.

Statut du formateur associé

Afin d'assurer la stabilité de ses équipes pédagogiques, l'IUFM reconduit généralement la mission de ses formateurs associés (mais pas automatiquement la quotité de décharge) ; ceux-ci doivent cependant renouveler chaque année leur candidature. Cette mission peut être interrompue au terme de l'année universitaire par le formateur lui-même ou par l'IUFM en fonction des moyens qui lui sont attribués et des besoins de formation.

Pendant la durée de leur mission à l'IUFM, les intéressé(e)s restent titulaires de leur poste et leur carrière se poursuit normalement. A l'issue de la période de décharge, l'intéressé(e) est réintégré(e) dans son poste.

Une information complète sur le statut se trouve dans le règlement des services des formatrices et des formateurs disponible sur le serveur de l'IUFM.

Modalités de candidature

- Les candidatures devront être saisies par télématic sur le serveur de l'IUFM :

<http://www.aix-mrs.iufm.fr>

Du 28 septembre au 18 octobre 2009 inclus, délai de rigueur
qu'il s'agisse d'un **renouvellement** de mission ou d'une **nouvelle candidature**

- **Un exemplaire papier du formulaire de candidature signé devra être adressé à l'IUFM**

Monsieur le Directeur de l'IUFM d'Aix-Marseille
Recrutement Formateurs Associés 2010-2011
32, rue Eugène Cas
13248 MARSEILLE cedex 04

le **30 octobre 2009 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi**, sous couvert du chef d'établissement.

Les nouveaux candidats y ajouteront une **lettre de motivation et un curriculum vitae**.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille